



Décision n° 356/2025
Procédure n° : 2025/019
Réf. : GV

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Mission contrôle technique - déchèterie Pons

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Mission contrôle technique - Déchèterie PONS" a été attribué à A2I - SAS Iché Ingenierie, 3 La grande Chaise, 87600 VAYRES ;

Considérant le DCE N° 2025/019 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, A2I - SAS Iché Ingenierie, 3 La grande Chaise, 87600 VAYRES ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.500,00 € HT soit 4.200,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 27 mai 2025 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Bureau VERITAS, 17, Avenue Bernard Moitessier, CS 60090, 17180 PERIGNY ;

- BUREAU ALPES CONTROLES, 7 avenue Général de Gaulle, 17440 Aytré ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre, soit BUREAU ALPES CONTROLES, 7 avenue Général de Gaulle, 17440 Aytré pour le montant d'offre contrôlé de 2.900,00 € HT soit 3.480,00 € TTC, (20% TVA) ;

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Siège Social : 7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC Cedex - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 48 74 78

e.mail : contact@haute-saintonge.org - site internet : www.haute-saintonge.org



Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le maître d'oeuvre, A2I - SAS Iché Ingénierie, 3 La grande Chaise, 87600 VAYRES.

Article 2 : D'attribuer le marché "Mission contrôle technique - Déchèterie PONS" au candidat ayant remis l'offre, soit BUREAU ALPES CONTROLES, 7 avenue Général de Gaulle, 17440 Aytré pour le montant d'offre contrôlé de 2.900,00 € HT soit 3.480,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 20 JUIN 2025

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU